



©Photo : Stéphanie Madault

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madault

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS RESPECTUEUX !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaille

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS PATIENTS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madarite

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS AIMABLES !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madault

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaille

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS RESPECTUEUX !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaule

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS AIMABLES !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madaille

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS PATIENTS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madault

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS COURTOIS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal





©Photo : Stéphanie Madault

À LA DÉCHÈTERIE AUSSI SOYONS PATIENTS !

« L'outrage à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public est un délit. » - Article 433-5 du code pénal

